COMMUNAUTE DE COMMUNES
Sidobre Vals et Plateaux

Service Urbanisme et Environnement
54 Route du Lignon
Vialavert
81 260 LE BEZ

Tél : 05 63 73 03 86
Mail : plui@ccsvp.fr

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

VALS ET PLATEAUX DES MONTS DE LACAUNE

5.2

CASTELNAU-DE-BRASSAC (FONTRIEU) – EST
Plan des servitudes d'utilité publique (1/12 500e)

ÉLABORATION	MODIFICATIONS – RÉVISIONS	VISA
Arrêté le : 30 avril 2009 Approuvé le : 28 septembre 2010	Modification simplifiée n°1 approuvée le 4 mai 2012 Modification de droit commun n°1 approuvée le 3 avril 2013 Révisions simplifiées n°1, 2, 3, 5 et 6 approuvées le 3 avril 2013 Modification simplifiée n°2 approuvée le 29 juin 2015 Révision allégée n°1 approuvée le 4 avril 2016 Modification simplifiée n°3 approuvée le 9 décembre 2016 Modification de droit commun n°2 approuvée le 10 décembre 2018 Modification de droit commun n°3 approuvée le 30 mai 2022	Date : Le Président :

Légende

- Sites archéologiques
- Servitude A1 : Protection des bois et forêts relevant du régime forestier
- Servitude AC1 : Immeubles classés ou inscrits
- Servitude AC1 : Périmètres de protection des abords des monuments historiques
- Servitude AS1 : Captages
- Servitude AS1 : Périmètre de protection immédiate
- Servitude AS1 : Périmètre de protection rapprochée
- Servitude AS1 : Périmètre de protection éloignée
- Servitude I4 : Lignes électriques haute-tension
- PT2 : Ligne Toulouse (Caserne Pérignon) - Lacaune (Puech de Rascas)

Servitude PM1 : Plan de prévention du risque mouvements différentiels de terrain liés au phénomène retrait-gonflement des argiles
- Aléa fort
- Aléa moyen

Servitude PM1 : Plan de prévention du risque inondation du bassin amont de l'Agout
- Zone bleue
- Zone rouge

RF
Sous-Préfecture de Castres

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 16/06/2023
081-200066561-20230615-AR_2023_105-AR

0 1 2 km

COMMUNAUTE DE COMMUNES
Sidobre Vals et Plateaux

Service Urbanisme et Environnement
54 Route du Lignon
Vialavert
81 260 LE BEZ

Tél : 05 63 73 03 86
Mail : plui@ccsvp.fr

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

VALS ET PLATEAUX DES MONTS DE LACAUNE

5.2

CASTELNAU-DE-BRASSAC (FONTRIEU) – OUEST
Plan des servitudes d'utilité publique (1/11 000e)

ÉLABORATION	MODIFICATIONS – RÉVISIONS	VISA
Arrêté le : 30 avril 2009 Approuvé le : 28 septembre 2010	Modification simplifiée n°1 approuvée le 4 mai 2012 Modification de droit commun n°1 approuvée le 3 avril 2013 Révisions simplifiées n°1, 2, 3, 5 et 6 approuvées le 3 avril 2013 Modification simplifiée n°2 approuvée le 29 juin 2015 Révision allégée n°1 approuvée le 4 avril 2016 Modification simplifiée n°3 approuvée le 9 décembre 2016 Modification de droit commun n°2 approuvée le 10 décembre 2018 Modification de droit commun n°3 approuvée le 30 mai 2022	Date : Le Président :

Légende

- Sites archéologiques
- Servitude A1 : Protection des bois et forêts relevant du régime forestier
- Servitude AC1 : Immeubles classés ou inscrits
- Servitude AC1 : Périmètres de protection des abords des monuments historiques
- Servitude AS1 : Captages
- Servitude AS1 : Périmètre de protection immédiate
- Servitude AS1 : Périmètre de protection rapprochée
- Servitude AS1 : Périmètre de protection éloignée
- Servitude I4 : Lignes électriques haute-tension
- PT2 : Ligne Toulouse (Caserne Pérignon) - Lacaune (Puech de Rascas)

Servitude PM1 : Plan de prévention du risque mouvements différentiels de terrain liés au phénomène retrait-gonflement des argiles
- Aléa fort
- Aléa moyen

Servitude PM1 : Plan de prévention du risque inondation du bassin amont de l'Agout
- Zone bleue
- Zone rouge

RF
Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 16/06/2023
081-200066561-20230615-AR_2023_105-AR

0 1 2 km

Service Urbanisme et Environnement
54 Route du Lignon
Vialavert
81 260 LE BEZ

Tél : 05 63 73 03 86
Mail : plui@ccsvp.fr

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

VALS ET PLATEAUX DES MONTS DE LACAUNE

5.2

FERRIÈRES (FONTRIEU)

Plan des servitudes d'utilité publique (1/6 000e)

ÉLABORATION	MODIFICATIONS – RÉVISIONS	VISA
Arrêté le : 30 avril 2009 Approuvé le : 28 septembre 2010	Modification simplifiée n°1 approuvée le 4 mai 2012 Modification de droit commun n°1 approuvée le 3 avril 2013 Révisions simplifiées n°1, 2, 3, 5 et 6 approuvées le 3 avril 2013 Modification simplifiée n°2 approuvée le 29 juin 2015 Révision allégée n°1 approuvée le 4 avril 2016 Modification simplifiée n°3 approuvée le 9 décembre 2016 Modification de droit commun n°2 approuvée le 10 décembre 2018 Modification de droit commun n°3 approuvée le 30 mai 2022	Date : Le Président :

Légende

- Sites archéologiques
- Servitude A1 : Protection des bois et forêts relevant du régime forestier
- Servitude AC1 : Immeubles classés ou inscrits
- Servitude AC1 : Périmètres de protection des abords des monuments historiques
- Servitude AC2 : Sites classés ou inscrits
- Servitude AS1 : Captages
- Servitude AS1 : Périmètre de protection immédiate
- Servitude AS1 : Périmètre de protection rapprochée
- Servitude AS1 : Périmètre de protection éloignée
- Servitude I4 : Lignes électriques haute-tension
- PT2 : Ligne Toulouse (Caserne Pérignon) - Lacaune (Puech de Rascas)

Servitude PM1 : Plan de prévention du risque mouvements différentiels de terrain liés au phénomène retrait-gonflement des argiles

- Aléa fort
- Aléa moyen

Servitude PM1 : Plan de prévention du risque inondation du bassin amont de l'Agout

- Zone bleue
- Zone rouge

RF
Sous-Préfecture de Castres

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR : 16/06/2023
081-200066561-20230615-AR_2023_105-AR

0 — 0,5 — 1 km

COMMUNAUTE DE COMMUNES
Sidobre Vals et Plateaux

Service Urbanisme et Environnement
54 Route du Lignon
Vialavert
81 260 LE BEZ

Tél : 05 63 73 03 86
Mail : plui@ccsvp.fr

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

VALS ET PLATEAUX DES MONTS DE LACAUNE

5.2

LACAZE (NORD)

Plan des servitudes d'utilité publique (1/8 000e)

ÉLABORATION	MODIFICATIONS – RÉVISIONS	VISA
Arrêté le : 30 avril 2009 Approuvé le : 28 septembre 2010	Modification simplifiée n°1 approuvée le 4 mai 2012 Modification de droit commun n°1 approuvée le 3 avril 2013 Révisions simplifiées n°1, 2, 3, 5 et 6 approuvées le 3 avril 2013 Modification simplifiée n°2 approuvée le 29 juin 2015 Révision allégée n°1 approuvée le 4 avril 2016 Modification simplifiée n°3 approuvée le 9 décembre 2016 Modification de droit commun n°2 approuvée le 10 décembre 2018 Modification de droit commun n°3 approuvée le 30 mai 2022	Date : Le Président :

Légende

- Sites archéologiques
- Servitude AC1 : Immeubles classés ou inscrits
- Servitude AC1 : Périmètres de protection des abords des monuments historiques
- Servitude AS1 : Captages
- Servitude AS1 : Périmètre de protection immédiate
- Servitude AS1 : Périmètre de protection rapprochée
- Servitude AS1 : Périmètre de protection éloignée
- Servitude PT1/PT2 : Station de Saint-Pierre-de-Trivisy (Le Travers)

Servitude PM1 : Plan de prévention du risque mouvements différentiels de terrain liés au phénomène retrait-gonflement des argiles
- Aléa fort
- Aléa moyen

Servitude PM1 : Plans de prévention du risque inondation du bassin amont de l'Agout et du bassin versant du Dadou
- Zone bleue
- Zone rouge

Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 10/05/2023
081-200066561-20230615-AR_2023_105-AR

0 0,75 1,5 km

COMMUNAUTE DE COMMUNES
Sidobre Vals et Plateaux

Service Urbanisme et Environnement
54 Route du Lignon
Vialavert
81 260 LE BEZ

Tél : 05 63 73 03 86
Mail : plui@ccsvp.fr

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

VALS ET PLATEAUX DES MONTS DE LACAUNE

5.2

LACAZE (SUD)

Plan des servitudes d'utilité publique (1/8 000e)

ÉLABORATION	MODIFICATIONS – RÉVISIONS	VISA
Arrêté le : 30 avril 2009 Approuvé le : 28 septembre 2010	Modification simplifiée n°1 approuvée le 4 mai 2012 Modification de droit commun n°1 approuvée le 3 avril 2013 Révisions simplifiées n°1, 2, 3, 5 et 6 approuvées le 3 avril 2013 Modification simplifiée n°2 approuvée le 29 juin 2015 Révision allégée n°1 approuvée le 4 avril 2016 Modification simplifiée n°3 approuvée le 9 décembre 2016 Modification de droit commun n°2 approuvée le 10 décembre 2018 Modification de droit commun n°3 approuvée le 30 mai 2022	Date : Le Président :

Légende

- Sites archéologiques
- Servitude AC1 : Immeubles classés ou inscrits
- Servitude AC1 : Périmètres de protection des abords des monuments historiques
- Servitude AS1 : Captages
- Servitude AS1 : Périmètre de protection immédiate
- Servitude AS1 : Périmètre de protection rapprochée
- Servitude AS1 : Périmètre de protection éloignée

Servitude PM1 : Plan de prévention du risque mouvements différentiels de terrain liés au phénomène retrait-gonflement des argiles
- Aléa fort
- Aléa moyen

Servitude PM1 : Plans de prévention du risque inondation du bassin amont de l'Agout et du bassin versant du Dadou
- Zone bleue
- Zone rouge

RF
Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 16/06/2023
081-200066561-20230613-AR_2023_105-AR

0 — 0,75 — 1,5 km

COMMUNAUTE DE COMMUNES
Sidobre Vals et Plateaux

Service Urbanisme et Environnement
54 Route du Lignon
Vialavert
81 260 LE BEZ

Tél : 05 63 73 03 86
Mail : plui@ccsvp.fr

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

VALS ET PLATEAUX DES MONTS DE LACAUNE

5.2

LE MARGNÈS (FONTRIEU)

Plan des servitudes d'utilité publique (1/6 500e)

ÉLABORATION	MODIFICATIONS – RÉVISIONS	VISA
Arrêté le : 30 avril 2009 Approuvé le : 28 septembre 2010	Modification simplifiée n°1 approuvée le 4 mai 2012 Modification de droit commun n°1 approuvée le 3 avril 2013 Révisions simplifiées n°1, 2, 3, 5 et 6 approuvées le 3 avril 2013 Modification simplifiée n°2 approuvée le 29 juin 2015 Révision allégée n°1 approuvée le 4 avril 2016 Modification simplifiée n°3 approuvée le 9 décembre 2016 Modification de droit commun n°2 approuvée le 10 décembre 2018 Modification de droit commun n°3 approuvée le 30 mai 2022	Date : Le Président :

Légende

- Servitude A1 : Protection des bois et forêts relevant du régime forestier
- PT2 : Ligne Toulouse (Caserne Pérignon) - Lacaune (Puech de Rascas)

Servitude PM1 : Plan de prévention du risque mouvements différentiels de terrain liés au phénomène retrait-gonflement des argiles
- Aléa fort
- Aléa moyen

Servitude PM1 : Plan de prévention du risque inondation du bassin amont de l'Agout
- Zone bleue
- Zone rouge

RF
Sous-Préfecture de Castres

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 16/06/2023
081-200066561-20230615-AR_2023_105-AR

0 — 0,5 — 1 km

COMMUNAUTE DE COMMUNES
Sidobre Vals et Plateaux

Service Urbanisme et Environnement
54 Route du Lignon
Vialavert
81 260 LE BEZ

Tél : 05 63 73 03 86
Mail : plui@ccsvp.fr

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

VALS ET PLATEAUX DES MONTS DE LACAUNE

5.2

LE MASNAU-MASSUGUIÈS

Plan des servitudes d'utilité publique (1/11 000e)

ÉLABORATION	MODIFICATIONS – RÉVISIONS	VISA
Arrêté le : 30 avril 2009 Approuvé le : 28 septembre 2010	Modification simplifiée n°1 approuvée le 4 mai 2012 Modification de droit commun n°1 approuvée le 3 avril 2013 Révisions simplifiées n°1, 2, 3, 5 et 6 approuvées le 3 avril 2013 Modification simplifiée n°2 approuvée le 29 juin 2015 Révision allégée n°1 approuvée le 4 avril 2016 Modification simplifiée n°3 approuvée le 9 décembre 2016 Modification de droit commun n°2 approuvée le 10 décembre 2018 Modification de droit commun n°3 approuvée le 30 mai 2022	Date : Le Président :

Légende

- Sites archéologiques
- Servitude AC1 : Immeubles classés ou inscrits
- Servitude AC1 : Périmètres de protection des abords des monuments historiques
- Servitude AS1 : Captages
- Servitude AS1 : Périmètre de protection immédiate
- Servitude AS1 : Périmètre de protection rapprochée
- Servitude AS1 : Périmètre de protection éloignée
- Servitude I4 : Lignes électriques haute-tension

Servitude PM1 : Plan de prévention du risque mouvements différentiels de terrain liés au phénomène retrait-gonflement des argiles
- Aléa fort
- Aléa moyen

Servitude PM1 : Plan de prévention du risque inondation du bassin versant du Dadou
- Zone bleue
- Zone rouge

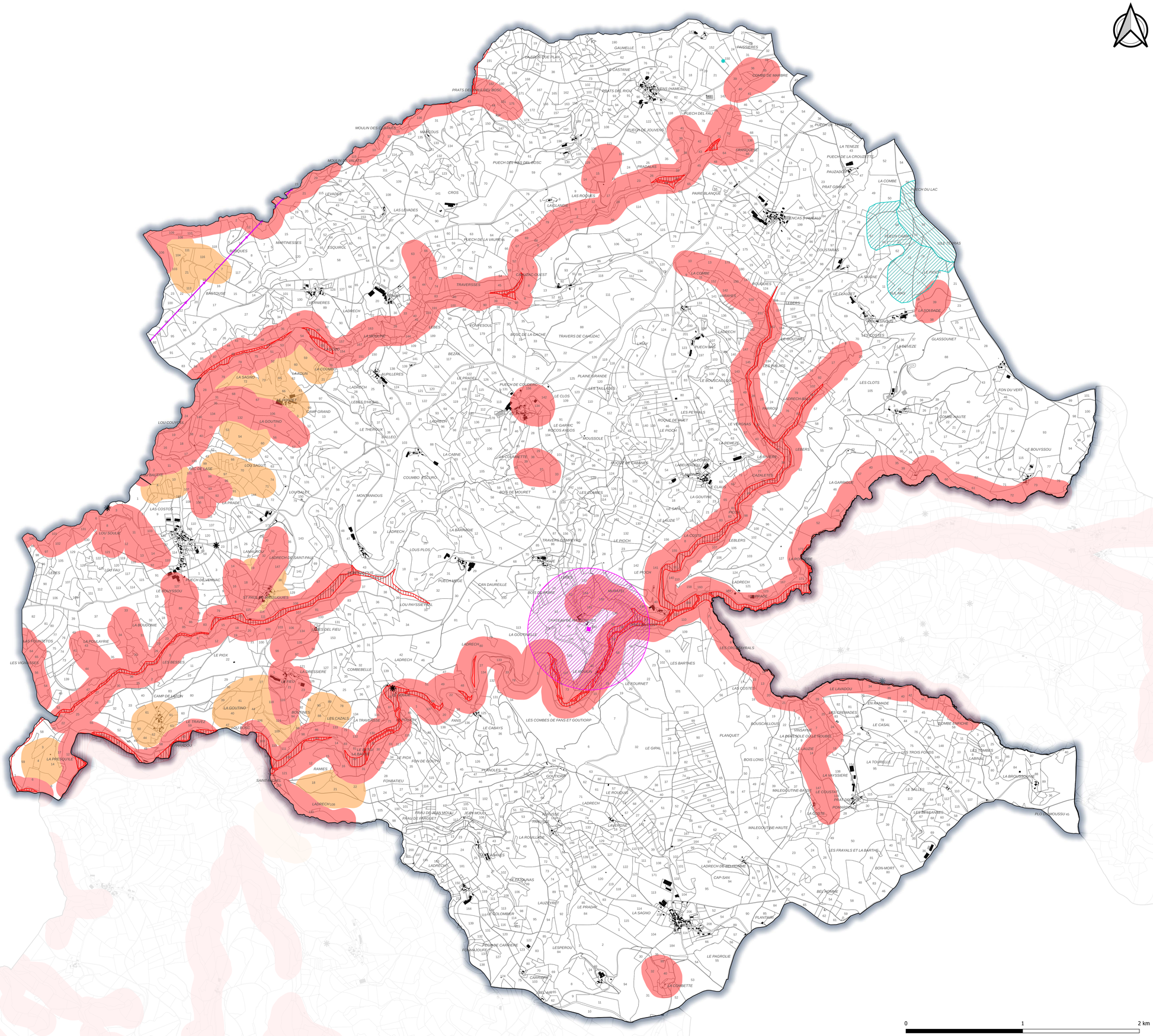

RF
Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 16/06/2023
081-200066561-20230615-AR_2023_106-AR

COMMUNAUTE DE COMMUNES
Sidobre Vals et Plateaux

Service Urbanisme et Environnement
54 Route du Lignon
Vialavert
81 260 LE BEZ

Tél : 05 63 73 03 86
Mail : plui@ccsvp.fr

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

VALS ET PLATEAUX DES MONTS DE LACAUNE

5.2

SAINT-SALVI-DE-CARCAVÈS

Plan des servitudes d'utilité publique (1/6 500e)

ÉLABORATION	MODIFICATIONS – RÉVISIONS	VISA
Arrêté le : 30 avril 2009 Approuvé le : 28 septembre 2010	Modification simplifiée n°1 approuvée le 4 mai 2012 Modification de droit commun n°1 approuvée le 3 avril 2013 Révisions simplifiées n°1, 2, 3, 5 et 6 approuvées le 3 avril 2013 Modification simplifiée n°2 approuvée le 29 juin 2015 Révision allégée n°1 approuvée le 4 avril 2016 Modification simplifiée n°3 approuvée le 9 décembre 2016 Modification de droit commun n°2 approuvée le 10 décembre 2018 Modification de droit commun n°3 approuvée le 30 mai 2022	Date : Le Président :

Légende

Sites archéologiques

Servitude PM1 : Plan de prévention du risque mouvements différentiels de terrain liés au phénomène retrait-gonflement des argiles
- Aléa fort
- Aléa moyen

Servitude PM1 : Plan de prévention du risque inondation du bassin versant du Dadou
- Zone bleue
- Zone rouge

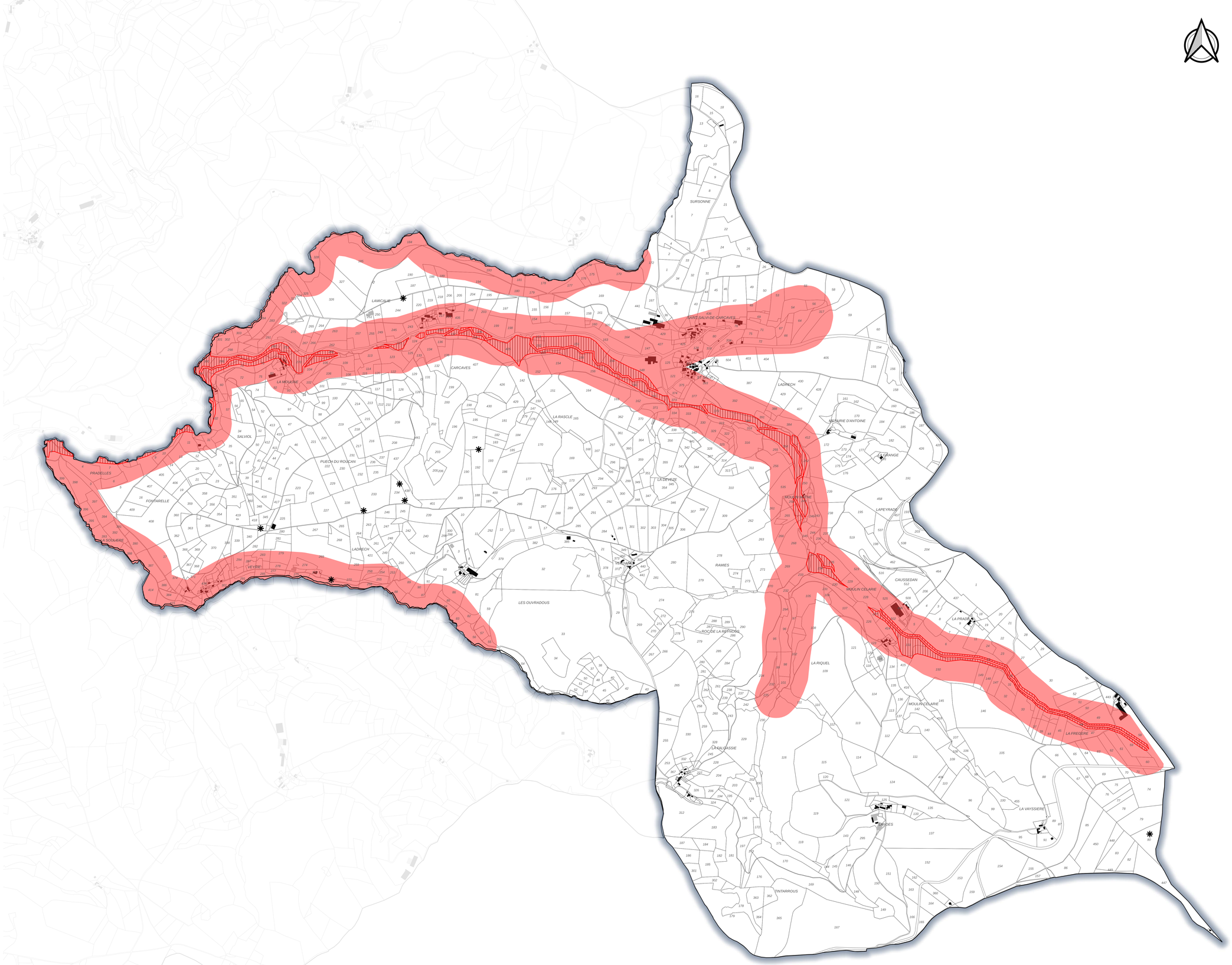

0 0,5 1 km

RF
Sous-Préfecture de Castres

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 16/06/2023
081-200066591-20230615-AR_2023_105-AR

COMMUNAUTE DE COMMUNES
Sidobre Vals et Plateaux

Service Urbanisme et Environnement
54 Route du Lignon
Vialavert
81 260 LE BEZ

Tél : 05 63 73 03 86
Mail : plui@ccsvp.fr

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

VALS ET PLATEAUX DES MONTS DE LACAUNE

5.2

SAINT-PIERRE-DE-TRIVISY

Plan des servitudes d'utilité publique (1/11 000e)

ÉLABORATION	MODIFICATIONS – RÉVISIONS	VISA
Arrêté le : 30 avril 2009 Approuvé le : 28 septembre 2010	Modification simplifiée n°1 approuvée le 4 mai 2012 Modification de droit commun n°1 approuvée le 3 avril 2013 Révisions simplifiées n°1, 2, 3, 5 et 6 approuvées le 3 avril 2013 Modification simplifiée n°2 approuvée le 29 juin 2015 Révision allégée n°1 approuvée le 4 avril 2016 Modification simplifiée n°3 approuvée le 9 décembre 2016 Modification de droit commun n°2 approuvée le 10 décembre 2018 Modification de droit commun n°3 approuvée le 30 mai 2022	Date : Le Président :

Légende

- Sites archéologiques
- Servitude A1 : Protection des bois et forêts relevant du régime forestier
- Servitude AS1 : Captages
- Servitude AS1 : Périmètre de protection immédiate
- Servitude AS1 : Périmètre de protection rapprochée
- Servitude AS1 : Périmètre de protection éloignée
- Servitude I4 : Lignes électriques haute-tension
- Servitude PT1/PT2 : Station de Saint-Pierre-de-Trivisy (Le Travers)

Servitude PM1 : Plan de prévention du risque mouvements différentiels de terrain liés au phénomène retrait-gonflement des argiles
- Aléa fort
- Aléa moyen

Servitude PM1 : Plans de prévention du risque inondation du bassin amont de l'Agout et du bassin versant du Dadou
- Zone bleue
- Zone rouge

RF
Sous-Préfecture de Castres

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 16/06/2023
081-200066561-20230615-AR_2023_105-AR

0 1 2 km

COMMUNAUTE DE COMMUNES
Sidobre Vals et Plateaux

Service Urbanisme et Environnement
54 Route du Lignon
Vialavert
81 260 LE BEZ

Tél : 05 63 73 03 86
Mail : plui@ccsvp.fr

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

VALS ET PLATEAUX DES MONTS DE LACAUNE

5.2

VABRE

Plan des servitudes d'utilité publique (1/10 500e)

ÉLABORATION	MODIFICATIONS – RÉVISIONS	VISA
Arrêté le : 30 avril 2009 Approuvé le : 28 septembre 2010	Modification simplifiée n°1 approuvée le 4 mai 2012 Modification de droit commun n°1 approuvée le 3 avril 2013 Révisions simplifiées n°1, 2, 3, 5 et 6 approuvées le 3 avril 2013 Modification simplifiée n°2 approuvée le 29 juin 2015 Révision allégée n°1 approuvée le 4 avril 2016 Modification simplifiée n°3 approuvée le 9 décembre 2016 Modification de droit commun n°2 approuvée le 10 décembre 2018 Modification de droit commun n°3 approuvée le 30 mai 2022	Date : Le Président :

Légende

- Sites archéologiques
- Servitude A1 : Protection des bois et forêts relevant du régime forestier
- Servitude AC1 : Immeubles classés ou inscrits
- Servitude AC1 : Périmètres de protection des abords des monuments historiques
- Servitude AC2 : Sites classés ou inscrits
- Servitude AS1 : Captages
- Servitude AS1 : Périmètre de protection immédiate
- Servitude AS1 : Périmètre de protection rapprochée
- Servitude AS1 : Périmètre de protection éloignée
- Servitude I4 : Lignes électriques haute-tension

Servitude PM1 : Plan de prévention du risque mouvements différentiels de terrain liés au phénomène retrait-gonflement des argiles
- Aléa fort
- Aléa moyen

Servitude PM1 : Plans de prévention du risque inondation du bassin amont de l'Agout et du bassin versant du Dadou
- Zone bleue
- Zone rouge

RF
Sous-Préfecture de Castres

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 16/06/2023
081-200066561-20230615-AR_2023_105-AR

0 1 2 km

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DÉPARTEMENT DU TARN

ARRONDISSEMENT d.e Castres

CIRCONSCRIPTION d.e Labruguière

M. Fauconnet, Agent-voyer cantonal

M. Bastide, Agent-voyer d'arrondissement

M. Gaspil, Agent voyer en chef.

SERVICE VICINAL

CHEMIN(3) Vicinal ordinaire N° 2 d.e Cagnac à Labruguière

Plan d'Alignement

DE LA TRAVERSE D.E Labruguière

ARCHIVES 21 DEC. 1906 DÉPARTEMENTALES

Dressé par l'Agent-Voyer cantonal soussigné,
A Labruguière, le 29 9bre 1906
Fauconnet

Vu et présenté :
A Alby, le 190
L'Agent-Voyer en Chef,

Vu et vérifié :
A Castres, le 3 Xbre 1906
L'Agent-Voyer d'arrondissement,
Bastide

Vu et proposé :
A Alby, le 190
Le Préfet,

Vu pour être annexé à la délibération (2) de la Commission Départementale en date de ce jour
A Alby, le 11 juillet 1907
Le Secrétaire, *Le Président,*

Échelle de 0m,005 par mètre ($\frac{1}{200}$)

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 mètres

Cet exemplaire, conforme au plan original soumis à l'enquête publique, a été certifié conforme par le Conseil Général et la Commission départementale.
Date de la délibération : 11 JUILLET 1907
Le Président du Conseil Général,

Sous-Préfecture de Castres
Cartothèque départementale
Date de numérisation : 20/05/2016
N° d'inventaire : 2016/05/1-AM_2016-05-01
Cadre de numérisation : 1-AM

ABRÉVIATIONS

B Constructions en bois.
P — en pierres ou moellons.
Br — en briques.
P T — en pierres de taille.
0 E Rez-de-chaussée.
1 E Maison à 1 étage.
2 E — à 2 étages.
3 E — à 3 étages.
4 E — à 4 étages.
S Construction solide.
M — médiocre.
V — en état de vétusté.

1-3-5-7- Alignements formant limite de voirie
7-9- Alignement droit(à conserver) partant du point 7 pris à 3m sur le prolongement vers Labre de la façade de l'écurie Faure et aboutissant au point 9 (encoignure de la façade postérieure de l'écurie avec le pignon de la maison Faure).

9-11-13-15-17-19-21-23-25-27-29-31-33- Alignements à conserver

33-35 Alignement partant des points 33 et aboutissant aux points 35 angle vers Labruguière du jardin Albert

9-11 Alignement droit partant du point 9 précédemment déterminé et aboutissant au point 11 angle vers Labruguière du dit Faure.

11-13 Ligne droite formant limite de voirie partant des points précédemment déterminés et aboutissant au point 13 angle vers Labre de la maison Combel.

13-15 Alignement droit à conserver partant du point 13 précédemment déterminé et aboutissant au point 15 angle vers Labruguière de la maison Faure.

15-17 Alignement droit à conserver partant des points précédemment déterminés et aboutissant aux points 17 angle vers Labre de la maison Faure et aux points 19 angle vers Labruguière du mur de clôture du jardin Faure avec le prolongement de la façade de l'écurie Faure.

10-12 Alignement droit partant du point 10 précédemment déterminé et aboutissant à l'intervalle d'une perpendiculaire de 8m,50 longueur prise sur le prolongement de la façade de l'écurie Faure à 2m,50 du point 10

12-14 Alignement droit partant du point 12 précédemment déterminé et aboutissant au point 14 intervalle du mur de clôture du jardin Faure

14-16 Alignement droit partant du point 14 précédemment déterminé et aboutissant au point 16 angle vers Labre de l'écurie Faure.

16-18 Alignement droit partant du point 16 précédemment déterminé et aboutissant au point 18 angle vers Labruguière de l'écurie Faure.

12-20 Alignement droit partant du point 12 précédemment déterminé et aboutissant au point 20 pris à 12m sur la ligne divisoire des maisons Faure et Combel

20-22- Alignement droit partant du point précédemment déterminé et aboutissant au point 22 pris à 12m de la façade de la maison Combel sur le prolongement du parement du pan coupé de la dite maison.

22-24 Alignement partant du point 22 précédemment déterminé et aboutissant au point 24 intervalle d'une perpendiculaire de 7 mètres de longueur élevée au point 21 sur l'alignement 21-23

24-26- Alignement partant du point 24 précédemment déterminé et aboutissant au point 26 intervalle d'une perpendiculaire de 7 mètres de longueur élevée au point 23 sur l'alignement 23-25

26-28 Alignement partant du point 26 précédemment déterminé et aboutissant au point 28 intervalle d'une perpendiculaire de 7 mètres de longueur élevée au point 25 sur l'alignement 25-27

28-30 Alignement partant du point 28 précédemment déterminé et aboutissant au point 30 intervalle d'une perpendiculaire de 7 mètres de longueur prise au point 27 sur l'alignement 27-29

30-32 Alignement partant du point 30 précédemment déterminé et aboutissant au point 32 intervalle d'une perpendiculaire de 7 mètres de longueur élevée au point 29 sur l'alignement 29-31

32-34 Alignement partant du point 32 précédemment déterminé et aboutissant au point 34 intervalle d'une perpendiculaire de 7 mètres de longueur élevée au point 31 sur l'alignement 31-33

34-36 Alignement partant du point 34 précédemment déterminé et aboutissant au point 36 angle vers Labre de l'avenue Rouquette

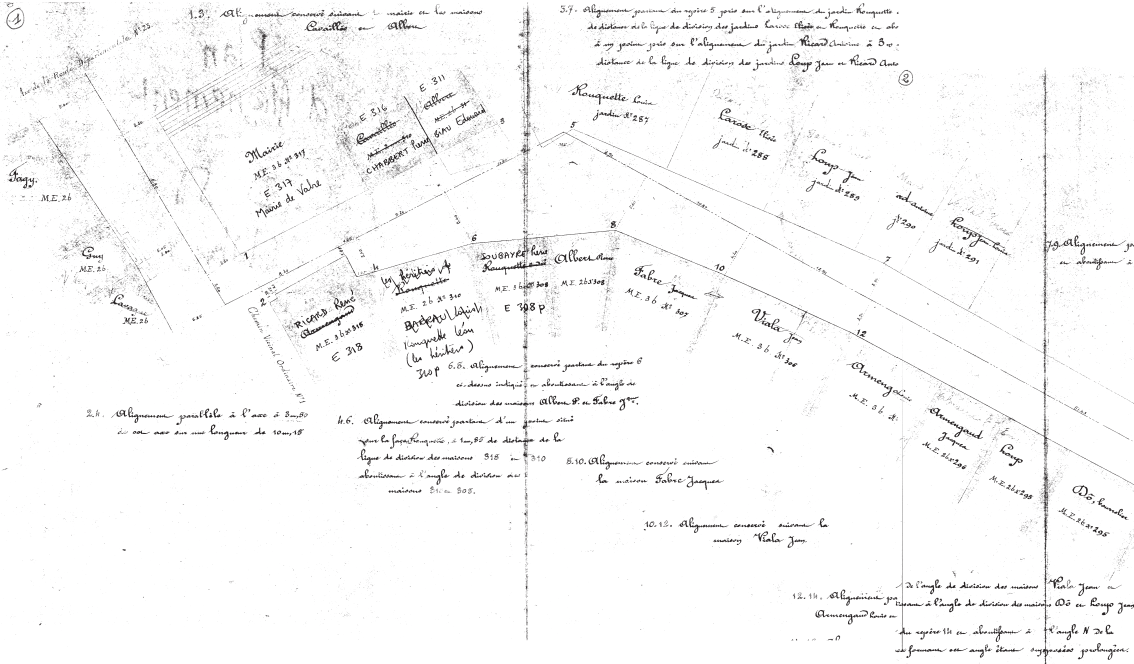
①
②
Axe de la Route Départementale N° 23
Fagy.
M.E. 26
Guy
M.E. 26
Lavagne
M.E. 26
Mairie
M.E. 36 N° 317
E 317
Mairie de Valre
E 316
~~Cavaillès~~
~~M.E. 2 N° 310~~
CHABBERT Pierre
E 311
~~Albert~~
~~M.E. 26 31~~
BIAU Edouard
Chemin Vicinal Ordinaire N° 1
RICARD René
~~Armengaud~~
M.E. 36 N° 318
E 318
les héritiers of
~~Rouquette~~
M.E. 26 N° 310
BARRAU Lafuste
Rouquette Léon
(les héritiers)
310 p
SOUBAYRE Pierre
~~Rouquette André~~
M.E. 36 N° 308
E 308 p
Albert Pierre
M.E. 26 x 308
Fabre Jacques
M.E. 36 N° 307
Viala Jean
M.E. 36 N° 306
Armengaud Louis
M.E. 36 N°
Armengaud Jacques
M.E. 26 x 296
Loup
M.E. 26 x 295
Dô, bourrelier
M.E. 26 N° 295
Rouquette Louis
jardin N° 287
Larose Elisée
jardin N° 288
Loup Jean
jardin N° 289
ard Antoine
j N° 290
Loup Jean Louis
jardin N° 291
1
2
3
4
5
6
7
8
10
12
5.80
3.50
6.80
5.05
3.90
3.50
3.20
6.25
8.30
1.65
9.20
11.30
8.70
10.80
5.60
5.00
3.50

1.3. Alignement conservé suivant la mairie et les maisons Cavaillès et Albert

3.7. Alignement partant du repère 5 pris sur l'alignement du jardin Rouquette … de distance de la ligne de division des jardins Larose Elisée et Rouquette et abo… à un point pris sur l'alignement du jardin Ricard Antoine à 3m… distance de la ligne de division des jardins Loup Jean et Ricard Anto…

2.4. Alignement parallèle à l'axe à 3m,50 de cet axe sur une longueur de 10m,15

6.8. Alignement conservé partant du repère 6 ci-dessus indiqué et aboutissant à l'angle de division des maisons Albert P. et Fabre Jques.

4.6. Alignement conservé partant d'un point situé sur la façade Rouquette, à 1m,85 de distance de la ligne de division des maisons 318 et 310 aboutissant à l'angle de division des maisons 310 et 308.

8.10. Alignement conservé suivant la maison Fabre Jacques

10.12. Alignement conservé suivant la maison Viala Jean.

12.14. Alignement pa… de l'angle de division des maisons Viala Jean et Armengaud Louis et …tissant à l'angle de division des maisons Dô et Loup Jean

… du repère 14 et aboutissant à l'angle N de la … formant cet angle étant supposées prolongées.

7.9. Alignement pa… et aboutissant à …

RF
Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 16/06/2023
081-200066561-20230615-AR_2023_105-AR

artant du repère 7 ci-dessus indiqué
l'angle du jardin Calvayrac.

11-13. Du repère 11 situé à 0m30 en reculement de l'angle côté Vabre de la maison N° V près du ruisseau de Vabrès au repère 13 situé à 1m70 en reculement de l'angle côté Vabre de la 2e maison N° 5 contre la cour N° 5

13.15 Du repère 13, ci s indiqué, au repère 13 situé en reculement de sur l'angle côté Vabre de la maison p Abel contre le jardin N° 4

15-17. Du repère 15, précédemment indiq
à l'angle côté Vabre de la

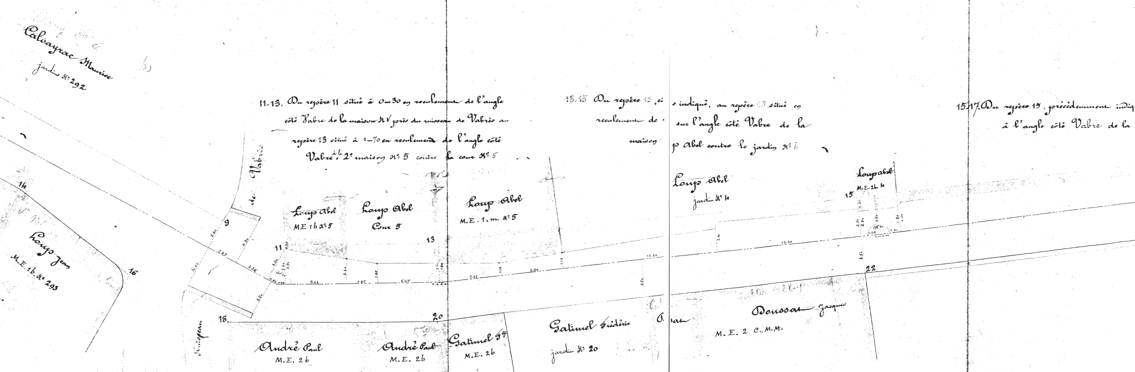
Calvayrac Maurice
jardin N° 292
Loups Jean
M.E. 1b N° 293
14
16
9
11
13
15
18
20
22
de Vabrès
Loups Abel
ME 1b N° 5
Loups Abel
Cour 5
Loups Abel
M.E. 1. m. N° 5
Loups Abel
jardin N° 4
Loupsabel
M.E. 2b. 4
2.80
2.85
4.30
3.25
4.00
3.50
1.50
5.63
1.85
6.47
2.20
1.86
5.32
5.50
1.02
1.12
13.30
3.50
2.8
13.30
1.30
2.55
2.20
2.60
1.04
3.50
André Paul
M.E. 2b
André Paul
M.E. 2b
Gatimel Fd
M.E. 2b
Gatimel Frédéric
jardin N° 20
Doussat Jacques
M.E. 2. C. M.M.

18-20 Alignement droit partant de l'angle N° 0, de la maison 233 en aboutissant à

20-22 Alignem tant du repère 20, ci-dessous indiqué, en

17. 19. Alignement partant de l'angle sud de la maison Azaïs Pierre et aboutissant à l'extrémité du mur de clôture du jardin Ricard Elisée.

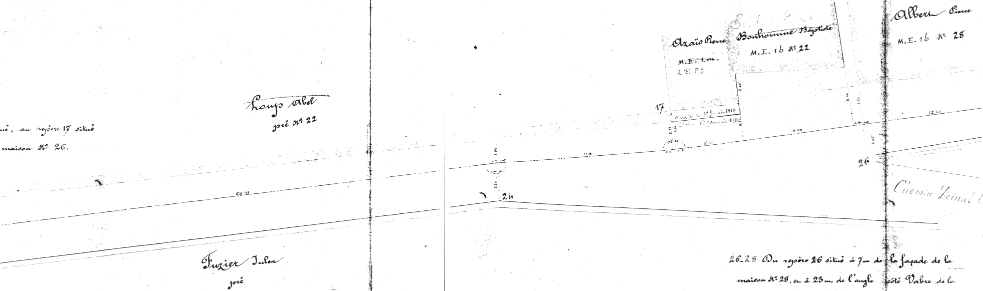
Azaïs Pierre
~~M.E. 1 m.~~
2 E. P S
Bonhomme Baptiste
M.E. 1b N° 22
Albert Pierre
M.E. 1b N° 28
Loups Abel
pré N° 22
Fuzier Jules
pré
17
24
26
68.93
15.91
9.90
5.10
12.40
2.65
5.40
3.50
1.85
1er Janvier 1910
Chemin Vicinal

ué, au repère 17 situé
maison N° 26.

26.28 Du repère 26 situé à 7m de la façade de la maison N° 28, et à 23m. de l'angle côté Vabre de la maison N° 39 au repère 28 situé en reculement de 1m,30 sur ce dernier angle.

22.24 Alignement droit suivant le parement extérieur des murs de clôture des prés 29 et 25, sur 68m.93.

⑤

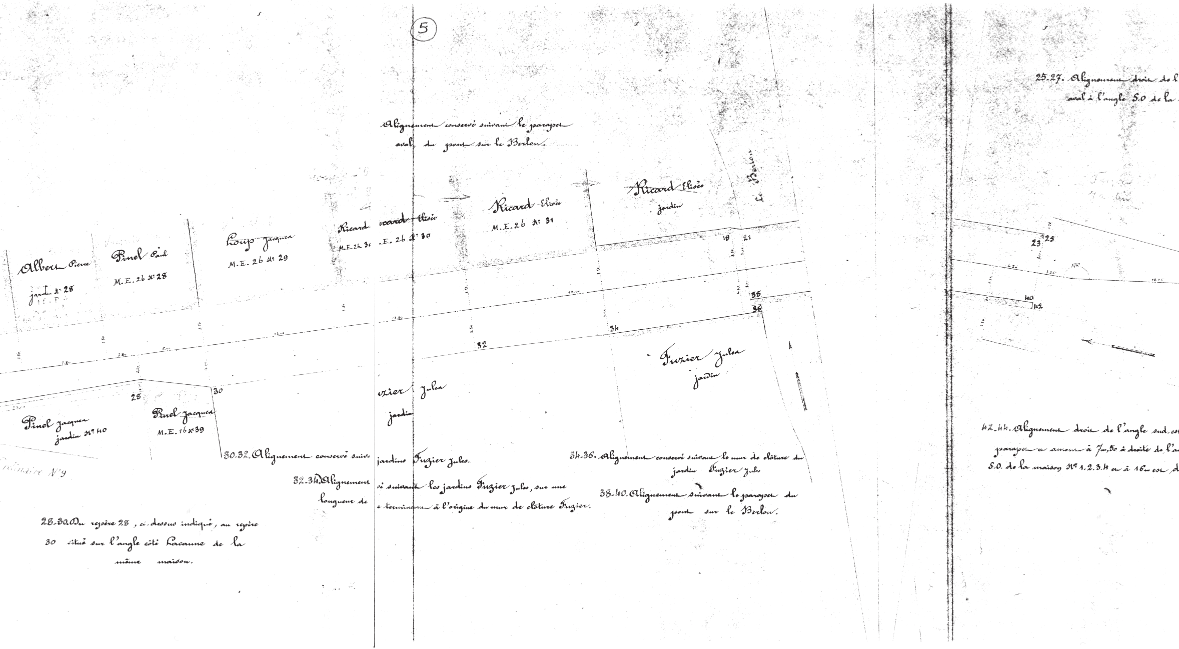
Albert Pierre
jardin N° 28
Pinel Paul
M.E. 26 N° 28
Loups Jacques
M.E. 26 N° 29
Ricard
M.E. 26. 3(
~~icard Eloïse~~
.E. 26. N° 30
Ricard Eloïse
M.E. 26 N° 31
Ricard Elisée
jardin
Le Berlou
19
21
23
25
28
30
32
34
36
38
40
42
Pinel Jacques
jardin N° 40
Pinel Jacques
M.E. 16 N° 39
uzier Jules
jardin
Fuzier Jules
jardin
Ordinaire N° 9
7.80
2.80
5.40
13.00
13.80
12.00
4.20
3.25
12.25
174°

25.27. Alignement droit de l
aval à l'angle S.O de la

Alignement conservé suivant le parapet
aval du pont sur le Berlou.

28.30. Du repère 28, ci-dessus indiqué, au repère
30 situé sur l'angle côté Lacaune de la
même maison.

30.32. Alignement conservé suiv
jardins Fuzier Jules.

32.34. Alignement
longueur de
é suivant les jardins Fuzier Jules, sur une
e terminant à l'origine du mur de clôture Fuzier.

34.36. Alignement conservé suivant le mur de clôture du
jardin Fuzier Jules

38.40. Alignement suivant le parapet du
pont sur le Berlou.

42.44. Alignement droit de l'angle sud.co
parapet en amont à 7m,50 à droite de l'a
S.O. de la maison N° 1.2.3.4 et à 16m est d

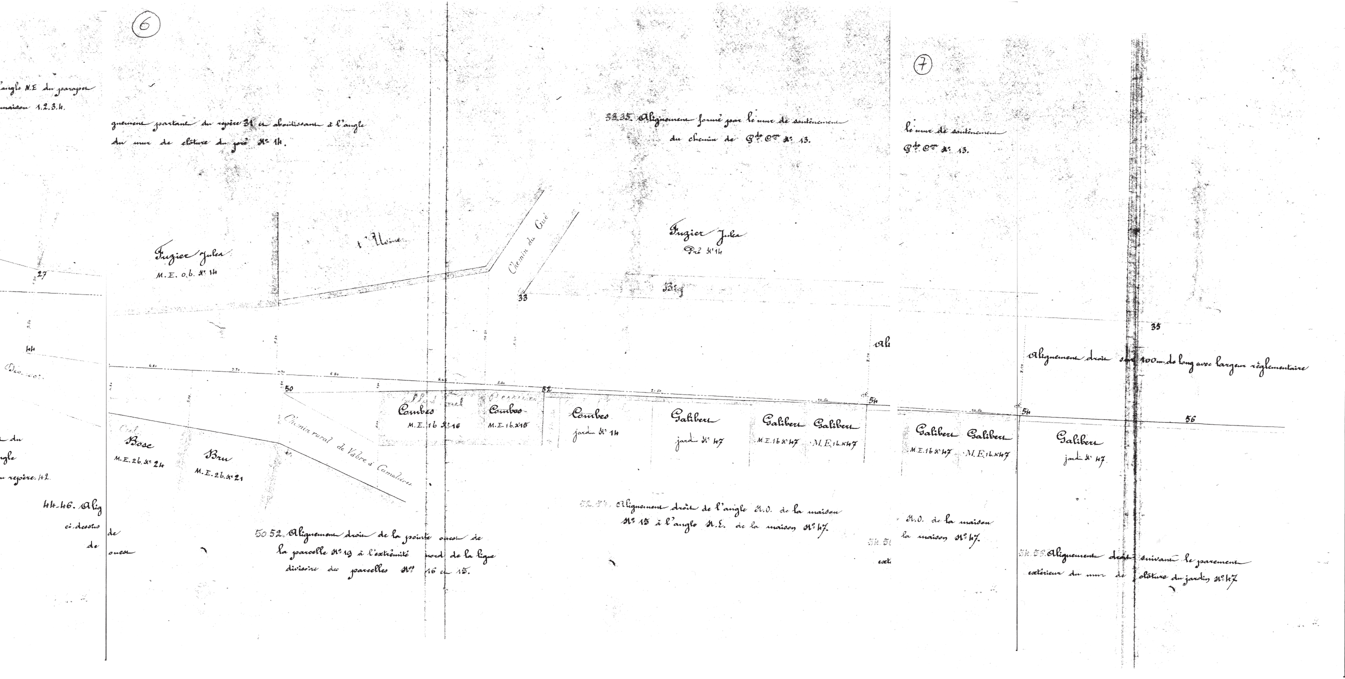
⑥
⑦
Fuzier Jules
M.E. o.b. N° 14
l'Usine
Chemin du Gué
33
Fuzier Jules
Pré N° 14
Bief
27
44
50
52
54
54
35
56
Bosc
M.E. 26. N° 24
Bru
M.E. 26. N° 21
Chemin rural de Vabre à Camalières
Combes
M.E. 16 N° 16
Combes
M.E. 16. N° 15
Combes
jardin N° 14
Galibert
jardin N° 47
Galibert
M.E. 16 N° 47
Galibert
M.E. 16. N° 47
Galibert
M.E. 16 N° 47
Galibert
M.E. 16. N° 47
Galibert
jardin N° 47
6.80
7.70
6.80
8.65
2.60
10.54
10.54
9.09
9.09

l'angle N.E du parapet
maison 1.2.3.4.

gnement partant du repère 31 et aboutissant à l'angle
du mur de clôture du pré N° 14.

33.35. Alignement formé par le mur de soutènement
du chemin de Gde Con N° 13.

le mur de soutènement
Gde Con N° 13.

Alignement droit sur 100m de long avec largeur réglementaire

al

du
gle
u repère. 42.

44.46. Alig
ci-dessus de
de ouest

50.52. Alignement droit de la pointe ouest de
la parcelle N° 19 à l'extrémité nord de la ligne
divisoire des parcelles Nos 16 et 15.

52.54. Alignement droit de l'angle N.O. de la maison
N° 15 à l'angle N.E. de la maison N° 47.

54.5
ext

N.O. de la maison
la maison N° 47.

54.56. Alignement droit suivant le parement
extérieur du mur de clôture du jardin N° 47.

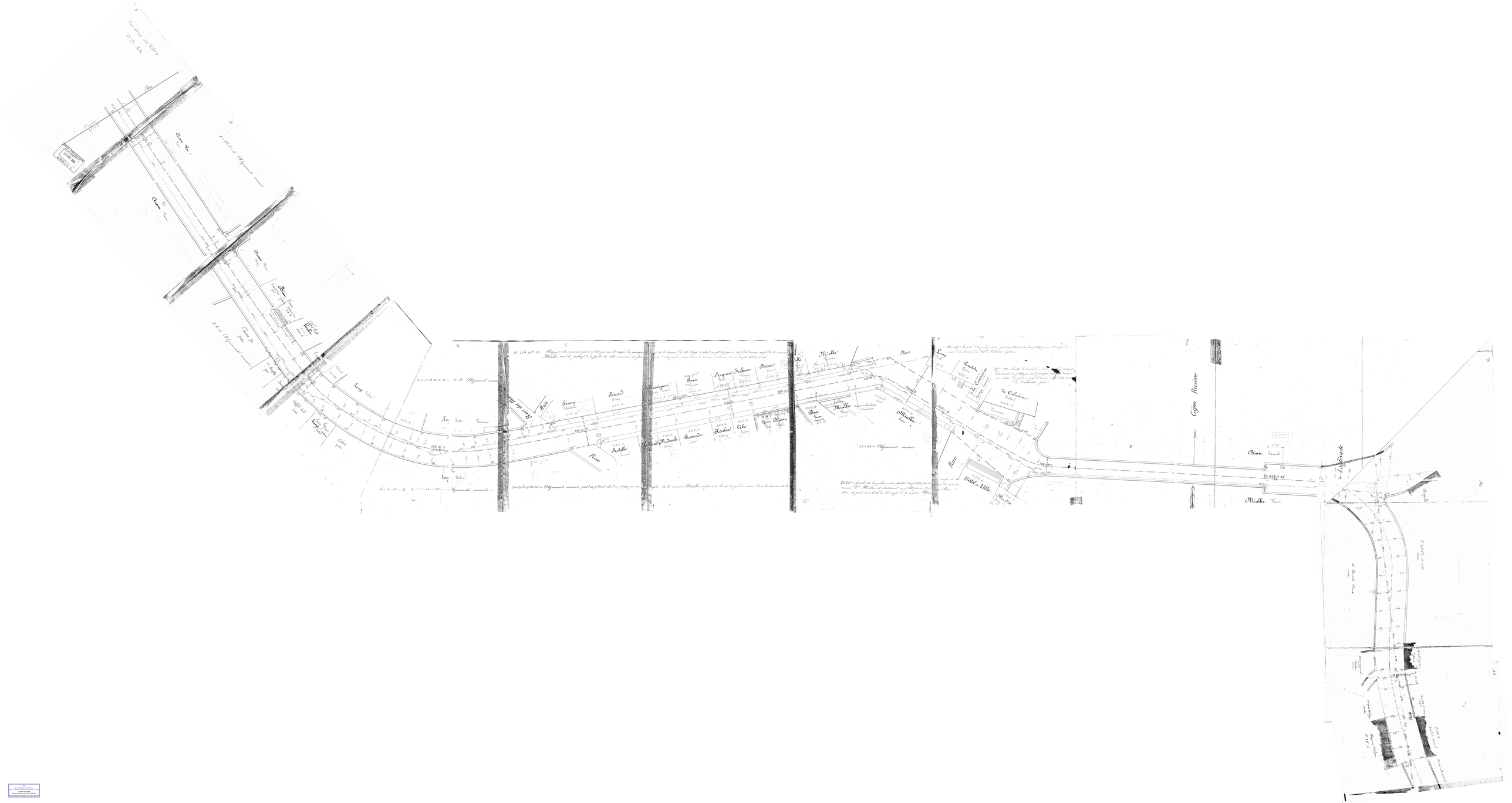
Traverse de Melle
RD 53
Melle
Chemin de Melle
Chemin de Melle
Chemin de